

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 06/08/2024 - 10430 - 2008 B 01986 - 507 987 725 - A & M 2012

SARL A ET M 2012

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500 Euros

Siège social : 20 RUE DU VIEUX MARCHE AUX VINS 67000 STRASBOURG

Registre du commerce : STRASBOURG 507 987 725

PROCÈS-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire

Du 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois , le 22 novembre à 15 heures, les associés de la société, se sont réunis au cabinet VOGEST 2 allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par M GHLISSI Amor en qualité d'associé

Le président constate que les associés suivants sont présents,

À savoir :

- Monsieur GHLISSI Amor propriétaire de 90 parts sociales

Total des parts présentes ou représentées : 90 parts soit 90 % du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- nomination d'un nouveau gérant ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

GA E-y

X

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur GHLISSI Amor demeurant à SCHILTIGHEIM 32, route de Bischwiller en qualité de nouveau gérant de la société à compter du 1^{er} décembre 2023 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur EL BALI Yakine démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.